

 <small>ÉCOLE PRATIQUE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE DE CÔTE D'IVOIRE</small>	SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ	NI-PS 01 Du 19/08/2024
	Processus« Gérer l'EPCCI » NOTE D'INFORMATION	Version : 001 du: 02/11/2011
		Page: 1/1

Aux:

Étudiants et Auditeurs

DÉPÔT DES DOSSIERS POUR DIPLÔMES HOMOLOGUÉS

Pour la signature des diplômes homologués de LICENCE, vous êtes priés de déposer, auprès de Monsieur IRIGO, les documents ci-dessous indiqués au plus tard le **samedi 07 septembre 2024**, délai de rigueur.

1. Un extrait d'acte de naissance original ou la photocopie de la CNI en cours de validité
2. Une photocopie du diplôme du BTS ou (l'attestation d'admission au BTS et l'authentification du BTS)
3. Les photocopies des relevés de notes de la LICENCE (semestre 1 et 2)
4. Le PV de soutenance de la LICENCE
5. Une photocopie de l'attestation de réussite de la licence
6. Une Attestation de travail pour ceux qui totalisent plus de trois ans sans formation initiale entre l'année d'obtention du BAC et le début des cours de BTS ou entre l'année d'obtention du BTS et le début des cours de LICENCE à l'EPCCI.
7. La photocopie du BAC

NB : Sont concernés, les étudiants et auditeurs ayant effectué leur formation à partir de 2017-2018 et qui ont soutenu la LICENCE à partir du mois d'OCTOBRE 2019.

Fait à Abidjan, le 19 août 2024


La Direction